



INTÉRESSEMENT S1 2026

CE QUI CHANGE POUR VOUS

CE QUI S'EST PASSÉ

L'URSSAF a contesté l'accord d'intéressement du 1er semestre 2026, estimant que la modification des objectifs en cours d'exercice (avenant du 31 mars 2026) supprimait le caractère aléatoire exigé par la loi.

Sans réaction de notre part, les **6,86 %** d'intéressement prévus risquaient d'être requalifiés en salaire (avec impôts et cotisations à la clé).

Dans un souci constant de défense du pouvoir d'achat des salariés et pour vous garantir un versement rapide et exonéré, la CFDT valide un versement immédiat de **4,05 %** (basé sur l'accord initial).

LE CALENDRIER

- Signature de l'avenant : **22 juillet 2026**
- Information des salariés : **à partir du 27 juillet 2026**
- Versement de l'intéressement de **4,05 %** : avant fin août 2026.

SUPPLEMENT D'INTÉRESSEMENT

La CFDT demande formellement à la Direction de tenir son engagement et de compenser ce manque à gagner par le versement d'un supplément d'intéressement.

La CFDT restera vigilante sur le respect de ce calendrier et sur la négociation de l'accord pour le second semestre 2026.

Ce dossier technique ne doit pas faire perdre de vue l'essentiel : aucun salarié ne doit perdre un euro dans cette régularisation.

Si vous avez des questions contactez vos représentants **CFDT**.

Protéger le pouvoir d'achat et les conditions de vie des salariés

cfdtjcdecaux.se@gmail.com

Vos représentants syndicaux Cfdt

Fouad MAAZOUZA	06 58 82 98 04
Christian LEVOYE	06 49 60 53 92
Jean-Marc JACQUIN	06 60 35 40 68
Alain GUILLIN	06 63 73 75 65



▶ Flashez ou cliquez !



Rejoignez le premier syndicat de France ! Contactez-nous ! Adhérez !

Retrouvez-nous sur notre site <https://www.jcdecaux.cfdt-pub.com/>